



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANÇON
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DE LA SECURITE
ET DE LA MAINTENANCE
DEPARTEMENT DES EQUIPEMENTS MEDICAUX
HOPITAL JEAN MINJOZ
1 BOULEVARD FLEMING
25030 - BESANÇON CEDEX

Affaire suivie par : **Mr J.M. JOUNET**
Tél : n° **03 81 66 81 46**
Fax : n° **03 81 66 83 48**
Email : **jmjounet@chu-besancon.fr**

LETTRE DE CONSULTATION

(L. C.)

MAPA N° JMJ/ 09 .2012 du 31 DECEMBRE 2012

FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'ACTIVIMETRES

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Le Vendredi 25 JANVIER 2013 à 16 heures au plus tard.

Le présent document comporte 5 pages numérotées de 1 à 5

ARTICLE 1 - OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

La présente consultation est un **Marché à Procédure Adaptée**. Elle a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de deux activimètres destinés au Service de Médecine Nucléaire du CHRU Jean Minjoz à BESANCON .

ARTICLE 2 - NOMBRE, NATURE ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES LOTS

La présente consultation ne comporte qu'un seul lot.

ARTICLE 3 - VARIANTE

Le candidat a la possibilité de proposer pour chaque lot, **en variante**, en sus de l'offre de base, une ou plusieurs fournitures de caractéristiques équivalentes mais répondant obligatoirement aux prescriptions du Cahier des Charges. Il précise les écarts entre les différents produits proposés.

Pour chaque variante, il devra joindre obligatoirement, un descriptif technique précisant les caractéristiques du produit. Le candidat est également tenu de présenter une offre de base conforme aux prescriptions du CCP.

ARTICLE 4 – DUREE

Il s'agit d'achats ponctuels.

ARTICLE 5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Le **Vendredi 25 JANVIER 2013 à 16 heures au plus tard.**

ARTICLE 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de **180 jours**, à compter de la date limite de réception des offres indiquée à l'article 5 ci-dessus.

ARTICLE 7 - MODALITÉS DE PRÉSENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES

7. 1. Le Directeur des Infrastructures, de la Sécurité et de la Maintenance, ou son représentant, est tenu de mettre à la disposition de tous les candidats :

1 - La présente Lettre de Consultation (**LC**)

2 - Le Cahier des Clauses Particulières (**CCP**) dont l'exemplaire original, conservé dans les archives de l'établissement, fait seul foi.

3 - Les imprimés-type : **l'acte d'engagement (DC3) selon modèle joint**, la déclaration du candidat (DC2) + feuille de "déclaration sur l'honneur".

7. 2. Les offres établies selon le modèle joint en annexe 1 du CCP "Présentation des offres" devront parvenir avant les date et heure limites fixées à l'article 5 ci-dessus et seront envoyées :

- **soit par courrier, sous pli recommandé**, portant la mention, dans le coin supérieur gauche : "**Marché à Procédure Adaptée du 31 DECEMBRE 2012 – FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE DEUX ACTIVIMETRES" - NE PAS OUVRIR**"

A l'attention de :

Monsieur Jean-Michel JOUNET
Ingénieur Biomédical
Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Besançon
Service Biomédical
1 boulevard Fleming
25030 - Besançon Cedex

- **soit déposées** contre récépissé au Service Biomédical :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h

- **soit par voie électronique**

Dans le cas d'une transmission par voie électronique, le dossier est envoyé par fichiers informatisés reprenant les mêmes éléments.

Les candidats peuvent remettre candidature et offre de façon dématérialisée à l'adresse email suivante : jmjounet@chu-besancon.fr avant la date et l'heure fixées à l'article 5 ci-dessus. Dans ce cas, les documents originaux signés parviendront également par courrier.

L'offre contient :

- a) un **acte d'engagement** (DC3), établi selon le modèle joint, à compléter et à signer,
- b) la déclaration du candidat complétée et signée (DC2)
- c) si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- d) les **tableaux de présentation des offres financières (base et variantes), annexes n° 1**, (les candidats utilisent **impérativement** les modèles joints et doivent remplir une fiche par variante)
- e) la **fiche de renseignements techniques, annexe n° 2** du CCP, conformément au modèle joint
- f) les conditions d'étalonnage des activimètres – **Annexe n° 3**
- g) les **fiches de matério-vigilance – Annexe n° 4**
- h) la documentation en 3 exemplaires :
 - . certificat de marquage CE.
 - . manuel(s) utilisateur, en langue française obligatoirement, de chacun des items du ou des matériel(s).
 - . manuel(s) de service, en langue française obligatoirement, de chacun des items du ou des matériel(s).
 - . certificat d'étalonnage si cette option est retenue.

Les dossiers qui parviendraient après les date et heure limites (article 5) ne seront pas examinés et seront renvoyés à leur expéditeur.

7.3. Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

Madame SIEUTAT-LACAZE
Centre Hospitalier Jean Minjoz
Service Biomédical
1 boulevard Fleming
25030 BESANÇON CEDEX
Téléphone : 03 81 66 80 63
Télécopie : 03 81 66 83 48
Messagerie électronique: lsieutatlacaze@chu-besancon.fr

ARTICLE 8 - GROUPEMENT

Si l'attributaire du marché est un groupement, celui-ci devra revêtir la forme solidaire.

ARTICLE 9 - JUGEMENT DES OFFRES

Le choix sera effectué en fonction des cinq critères de sélection suivants, classés par ordre décroissant d'importance avec les pondérations 5, 5, 4, 4, 2 :

- la valeur technique de l'équipement et des produits proposés
- le prix des équipements et produits
- le délai d'exécution
- le Service Après-Vente : délai d'intervention et de remise en service
- la prestation de formation (personnel utilisateur et technique)

ARTICLE 10 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement du CHRU est le **virement administratif**. Le délai de paiement est de **50 jours**. En cas de dépassement, le taux des intérêts moratoires applicables sera le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir majoré de 2 points.

ARTICLE 11 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire en vue de répondre à la présente consultation, les candidats pourront contacter :

* pour les renseignements concernant la procédure administrative de la consultation :

Madame SIEUTAT-LACAZE
Centre Hospitalier Jean Minjoz
Service Biomédical
1 Boulevard Fleming
25030 BESANÇON CEDEX
Téléphone : 03 81 66 80 63
Télécopie : 03 81 66 83 48
Messagerie électronique: lsieutatlacaze@chu-besancon.fr

* pour les renseignements concernant les aspects techniques de la consultation :

Service Biomédical :

Monsieur Jean-Michel JOUNET
Ingénieur Biomédical
Centre Hospitalier Jean Minjoz
Service Biomédical
Boulevard Fleming
25030 BESANÇON CEDEX
Téléphone : 03 81 66 81 46
Télécopie : 03 81 66 83 48
Messagerie électronique : jmjournet@chu-besancon.fr

Service de Médecine Nucléaire :

Madame Y. PETEGNIEF
Physicienne Médicale
Hôpital Jean Minjoz
Téléphone : 03 81 66 93 71
Télécopie : 03 81 66 81 93
Messagerie électronique : ypetegnief@chu-besancon.fr

Monsieur O. ANGOUE
Pharmacien
Hôpital Jean Minjoz
Téléphone : 03 81 66 73 92
Télécopie : 03 81 66 93 96
Messagerie électronique : oanguoe@chu-besancon.fr

Madame C. POROT
Pharmacien
Hôpital Jean Minjoz
Tél : 03 81 66 73 92
Télécopie : 03 81 66 93 96
Messagerie électronique : cporot@chu-besancon.fr

DPI :

Monsieur L.COMAS
Ingénieur
Hôpital Jean Minjoz
Téléphone : 03 81 21 84 77
Télécopie : 03 81 21 86 62
Messagerie électronique : lcomas@chu-besancon.fr